

Quoi de neuf chez FUJITSU ?

Rappel sur vos congés

La CGT vous rappelle, afin de ne pas perdre vos congés restant de 2015, de bien penser à renseigner votre formulaire **CET** (Compte Epargne Temps) et de le transmettre **avant le 31 Décembre 2015 au service RH.**

Le formulaire est disponible sur l'intranet en cliquant sur ce lien :

<http://intranet.ts.fujitsu.com/intranet/countries/fr/employes/GestionTemps/Pages/default.aspx>

Vous le trouverez également joint à ce communiqué.

Attention vous pourrez y mettre tout type de congés sauf :

- Congés d'âge et
- Congés de fractionnement (visible dans OCTIME depuis le 1^{er} Novembre 2015 dans le compteur CP si vous en bénéficiez)

Pour les congés restant 2015, nous vous invitons à les prendre avant la fin de cette année pour éviter de les perdre.

Prime 500€

Certains d'entre vous ont reçu un courrier leur annonçant qu'ils bénéficiaient d'une prime de 500€ suite à l'accord signé par les Syndicats SUD et CFDT.

Qu'en est-il du courrier informant les Salariés qui n'ont reçu aucune prime ?

Nous rappelons que la CGT n'a pas signé cet accord car nous estimions que la gratification aurait dû être versée à tous les employés pour une raison d'équité et que nous étions pour l'augmentation générale des salaires



Section syndicale CGT FUJITSU

29 quai Aulagnier – 92600 Asnières-sur-Seine – Courriel : cgt@ts.fujitsu.com

Comme vous avez pu le constater sur le site du CE qui fermera le 21 Décembre 2015 pour basculer sur le nouveau logiciel.

2016 sera l'année du changement :



- Augmentation de catégorie pour certaines tranches suite à la modification du mode de calcul.
- Valeur Faciale des Chèques vacances inchangée mais hausse de la participation des salariés.
- Baisse du remboursement des activités individuelles (de 25% à 20%).

En résumé :

Baisse des niveaux de remboursements CE et nette augmentation de la participation des salariés.

